

3 novembre 2014

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 12 septembre 2012 de MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, M^{mes} Mireille LUISSET et Danièle Magnin: «Stop aux conteneurs saisonniers».

Rapport de M^{me} Jannick Frigenti Empana.

La motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 25 novembre 2013. La commission a étudié cette motion lors des séances du 11 février, 8 avril et 6 mai 2014, le 11 février sous la présidence de M. Morten Gisselbaek et par la suite sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier pour la qualité de ses notes.

Rappel de la motion

Considérant:

- le potentiel touristique que représente Genève dans le monde;
- la pauvreté de la qualité urbanistique que représentent les conteneurs servant de bancs de glaces, souvenirs ou autres;
- la quantité de personnes arpentant les quais, notamment en période estivale;
- que les futures installations saisonnières de Plainpalais seront du même acabit que celles des quais;
- le constat navrant que ces dernières années le Conseil administratif n'a eu pour idée, afin d'agréments et d'embellir nos quais, que de nous présenter des conteneurs de type «ferrazinette», «paganinette», «maudinette» ou autre «barcelonnette» pour banc de glaces, stand de souvenirs et autres guichets touristiques;
- que l'on trouve non loin de nous, dans différentes villes de Suisse romande, de magnifiques et agréables installations, plaisantes tant pour le touriste, le résident local que pour l'exploitant. Pour exemple: les quais de Montreux ou plus généralement de la Riviera; le centre-ville de Sion,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter dans les meilleurs délais un projet concret pour la modification des actuels conteneurs communément appelés «barcelonnette» par un projet urbanistique de qualité et durable, de type chalet, bungalow ou autres avec terrasses ou vérandas;

- d’envisager que ces bancs de glaces, stands de souvenirs, guichets touristiques puissent être exploités à l’année.

Séance du 11 février 2014

Audition de M. Pascal Spuhler, motionnaire

M. Spuhler déclare que cette motion a pour but de revoir les glaciers qui se trouvent sur les quais afin d’offrir autre chose que de vulgaires conteneurs à la vue et à l’usage, notamment des touristes qui sont fort nombreux à visiter Genève. Il juge ces conteneurs laids et que Genève mérite autre chose à ses yeux que des conteneurs provisoires en aluminium. Il rappelle que ces conteneurs ne sont même plus déplaçables au vu de leur état, ils tombent en morceaux depuis deux ans déjà. Il signale en outre que ces baraquements ne sont par ailleurs pas efficaces.

Une commissaire rappelle que l’idée de ces conteneurs provenait du Conseil administratif qui voulait qu’un roulement se fasse tous les cinq ans et l’association des exploitants des pavillons glaciers se sont vu imposer ces conteneurs construits à Barcelone.

Un commissaire questionne l’ambition de la motion; il aurait été possible d’envisager un réaménagement de la rade. Il précise toutefois que cela a un coût et il se demande s’il est raisonnable de remplacer ce mobilier.

M. Spuhler précise que c’est le système de conteneurs provisoires qu’il n’apprécie pas et il ne comprend pas qu’on envisage de faire de même à Plainpailais. Les quais méritent mieux, mais il avoue ne pas avoir creusé la question du prix des conteneurs. Par ailleurs, il pense qu’il est normal que la personne qui investit dans une exploitation de ce type ne soit pas remplacée au bout de cinq ans.

Une commissaire libérale observe que les exploitants ne seraient donc pas remplacés au bout de cinq ans selon la proposition de M. Spuhler. Elle informe par ailleurs du prix par unité d’un conteneur, soit 150 000 francs.

Séance du 8 avril 2014

Audition de MM. Gilles Urben et Jean-Michel Briner, président et vice-président de l’Association genevoise des exploitants des stands du bord du lac

M. Urben rappelle qu’il existe des problèmes sur la rade depuis des années et que selon lui rien ne pourra se faire sans une étroite collaboration entre la Ville et le Canton. Il estime par ailleurs qu’il y a eu un manque de collaboration avec plusieurs services cantonaux, notamment pour ce qui a trait à l’hygiène à l’intérieur des pavillons.

Il est possible de faire mieux que les pavillons actuels et que leur système de gestion.

MM. Briner et Urben évoquent un certain nombre de problèmes dont le fait que la qualité du matériau pour le sol (aluminium strié) n'est pas le plus adapté, les terrasses et les couvertures fixes qui ne fonctionnent pas à Genève. Les pergolas sont trop hautes.

M. Urben rappelle ensuite le système de bail. Il s'agit d'un bail mobilier de cinq ans non renouvelable, ce qui ne motive pas les commerçants à faire quelque chose de durable. Un bail renouvelable serait plus motivant tant pour l'entretien du matériel que pour l'accueil des clients.

Il doute par ailleurs qu'il soit possible d'exploiter les pavillons durant toute l'année simplement pour des questions de gel. Il remarque qu'il serait possible d'envisager un pavillon sur chaque rive, ouverts toute l'année, mais déclare qu'il ne pourrait s'agir que d'exploitations familiales. Il serait intéressant d'envisager des prolongations en fonction du temps mais cela n'est guère possible puisque les services ont toujours refusé de donner suite à ce désir.

Par ailleurs, ces pavillons étaient normalement déplaçables, mais ils ne sont à présent plus déplacés, ce qui est une bonne chose. Il y a là un aspect paradoxal puisque les édicules avaient été achetés justement pour cette raison. Le déplacement des stands est facturé aux commerçants et est englobé dans le prix du bail, mais les loyers n'ont pas bougé.

M. Briner observe que la conception de ces pavillons prévus pour Barcelone ne fonctionne pas très bien à Genève.

M. Urben estime qu'il y aurait certaines choses à envisager, comme remplacer les grandes pergolas par des parasols, ce qui permettrait d'arrêter la valse des tables que les clients déplacent en fonction de l'ombre. Il pense également qu'il faudrait autoriser les prolongations, et il remarque qu'une chambre froide serait une très bonne chose. Il pense par ailleurs qu'il serait judicieux d'opter pour un système de bail se renouvelant d'année en année.

Un commissaire demande si les exploitants seraient prêts à investir dans de telles modifications si les baux étaient modifiés.

M. Urben répond ne pas pouvoir se prononcer pour l'ensemble de ses collègues mais il pense que la plupart d'entre eux seraient prêts à intervenir. M. Briner rappelle que les pavillons sont différents ainsi que les positionnements géographiques. Il imagine que, pour résoudre les problèmes, il serait utile que les services du Canton et de la Ville viennent sur le terrain.

Une commissaire interroge les auditionnés en leur demandant ce qu'ils auraient fait s'ils avaient pu dessiner l'aménagement de la rade.

M. Briner répond qu'il aurait conçu un projet écologique au vu du soleil et de l'eau qui pourraient être utilisés. Il pense par ailleurs qu'il aurait été possible de concevoir des concepts différents avec une superficie de 220 m² au sol, contenant une cellule de froid et des toilettes. Il précise que si des lieux étaient prévus pour le stockage, il y aurait également moins de livraisons.

M. Urben rappelle que, à l'origine, il s'agissait de glaciers mais il mentionne que ces structures sont plus petites que jadis et ne permettent plus d'offrir autant de glaces, raison pour laquelle les marchands se rattrapent sur les apéritifs. Il considère que c'est regrettable. Il regrette par ailleurs qu'autant de voitures se trouvent autour de la rade, notamment avant le jet d'eau.

Une commissaire demande comment faire pour avoir des structures ouvertes toute l'année.

M. Urben répond qu'il y a moins de monde l'hiver, et que les structures actuelles ne permettent pas d'ouvrir pendant l'hiver. M. Briner précise qu'il est nécessaire d'avoir des protections contre le vent.

Une commissaire demande si les coupe-vents qui existent à Barcelone pourraient être installés à Genève.

M. Urben répond que ce système existe, qu'il est à son avis assez efficace et que deux exploitants l'ont installé. M. Briner ajoute que le système est onéreux et nécessiterait d'être transparent. Il ajoute que la clientèle fréquente les quais en fonction du temps, et que si certains jours il n'y a pas de clients, d'autres jours il serait nécessaire d'avoir des places supplémentaires.

Une commissaire rappelle que le bail des édicules se termine à fin 2014. Elle demande si les investissements ont été rentabilisés pendant les cinq ans d'usage.

M. Urben répond que la durée n'est pas de cinq ans, mais de cinq fois huit mois. Il précise que personne ne s'attendait à signer des baux mobiliers, et que les exploitants s'en sont rendu compte au moment de signer. Il mentionne encore qu'il est évident que le matériel n'est pas amorti. Il rappelle qu'il est prévu de rendre le stand nu sans aucune reprise envisageable.

Une commissaire demande pourquoi les pavillons ne sont plus enlevés.

M. Urben répond que c'est une question de logistique et d'argent. Il précise que les exploitants laissent du matériel depuis la troisième saison puisque la Ville a indiqué qu'elle ne déplacerait plus les édicules. Il mentionne que le temps manque pour les services de la Ville et qu'elle n'a pas de grue suffisante pour lever ces stands.

Une commissaire demande combien il y a de stands et d'exploitants.

M. Urben répond qu'il y a huit stands de glace, quatre de souvenirs et quatre billetteries, et un exploitant par édicule.

La commissaire remarque qu'il faudrait modifier complètement le système si ces stands étaient ouverts à l'année.

M. Urben acquiesce et mentionne douter que tous les exploitants soient d'accord. Par ailleurs, il n'y a pas huit exploitants, mais seulement sept car l'un des glaciers ne s'est jamais installé. Il précise qu'il faudrait tout revoir s'il fallait envisager de la petite restauration.

La commissaire relève que les exploitants aimeraient toutefois plus de souplesse pour les prolongations, ce que M. Urben admet.

Séance du 6 mai 2014

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics

En préambule, M. Pagani rappelle que M. Pizzoferrato travaille sous la direction de M. Barazzone.

M. Pagani s'enquiert des personnes auditionnées au préalable et signale alors que la problématique est compliquée. Il rappelle que M. Ferrazino avait organisé un concours pour les pavillons, avec un prototype en bronze. Il précise qu'un référendum avait alors été lancé par l'association de M. Urben. Il mentionne que ce banc de glace, durant l'essai qui avait été mené, était en l'occurrence exploité par une personne qui faisait des prix très accessibles.

Il rappelle ensuite avoir fait abroger la décision prise par le parlement et avoir repris le problème depuis le début. Il signale que l'idée était de redonner l'espace de la rade aux promeneurs en offrant une qualité d'aménagement et en supprimant les voitures stationnant vers l'eau ainsi que les panneaux publicitaires. Il rappelle ensuite que l'espace qu'occupaient les bancs de glace avait été mis à disposition des exploitants afin de promouvoir les glaces Pierrot, lesquelles ont disparu depuis lors entraînant la vente des bancs de glace par les anciens exploitants. Il observe que la situation était donc difficile et qu'il a été nécessaire de négocier avec les exploitants le choix de nouveaux bancs de glace puisque les précédents étaient «crapoteux».

Il ajoute avoir choisi des stands sur un catalogue, des stands en usage à Barcelone, et il mentionne que la décision a été de fondre ces édicules dans le paysage de la rade. Il rappelle avoir ensuite présenté plusieurs propositions au Conseil municipal pour mener à bien les différents travaux inhérents à ces installations,

lesquelles sont passées de douze bancs de glace à huit. Il signale qu'un compromis avait été passé avec les anciens exploitants en leur proposant de continuer l'exploitation de ces édicules pour une durée de cinq ans.

Il rappelle également que l'activité des bancs de glace est saisonnière puisque ces pavillons ne fonctionnent pas durant les trois mois d'hiver. Il précise par ailleurs que les pergolas destinées à protéger les clients ont été finalement utilisées contre la pluie en y installant des bâches, ceci à la demande des exploitants, et il rappelle que ces pavillons devraient être placés en hivernage durant l'hiver. Il remarque toutefois que les exploitants ont tellement aménagé leur pavillon que ces derniers sont devenus trop lourds pour être déplacés.

M. Pizzoferrato ajoute que la Ville a souhaité ne pas être liée à un contrat de bail immobilier, raison pour laquelle une formule juridique a été trouvée pour rendre ces glaciers amovibles. Il observe que l'échéance de ces baux mobiliers est maintenant proche.

Une commissaire relevant l'obligation faite aux exploitants de vider les pavillons, M. Pizzoferrato indique que les exploitants doivent vider la vaisselle, mais il précise que les aménagements de ces pavillons doivent évidemment rester en place. Il ajoute que ces bancs de glace sont devenus tellement lourds en raison des aménagements apportés par les exploitants qu'il a été décidé de ne plus les bouger afin d'éviter de les abîmer.

Cette même commissaire observe par ailleurs que les exploitants ne gagnent rien lorsque le temps est mauvais et elle se demande si la Ville prend en compte cet aspect.

M. Pagani répond que les exploitants ne donnent pas de ticket et qu'il n'est guère possible de savoir ce qu'il en est des gains. Il remarque, toutefois, avoir vu des chiffres d'affaire de plus d'un million et des montants de pas-de-porte de près de 300 000 francs. Il rappelle en l'occurrence que la Ville a mis un terme à cette pratique des pas-de-porte.

M. Pizzoferrato ajoute qu'il s'agit d'exploitations familiales, impliquant des charges de personnel réduites. Il rappelle que les exploitants ont perdu devant les tribunaux et précise qu'il reste un dernier recours devant le Tribunal fédéral. Il ajoute que le Tribunal a estimé que le calcul de la Ville à l'égard du loyer était pertinent, la Cour des comptes mentionnant même que les loyers étaient en deçà de ce qui pourrait être exigé.

Une commissaire se demande s'il serait possible de laisser ces édicules ouverts en hiver.

M. Pagani rappelle que la loi ne permet pas d'installer des édicules fixes sur la rade et qu'il n'est pas question de créer de nouveaux bistrots. Il mentionne que les

exploitants qui ont concouru pour la gestion de ces bancs étaient au courant des conditions. Il pense qu'il est nécessaire de rendre à la rade son calme de temps à autre. Il répète également avoir donné la priorité aux exploitants précédents durant ces cinq dernières années.

M. Pizzoferrato ajoute que les exploitants disent eux-mêmes qu'il serait difficile de maintenir l'exploitation en hiver en raison de la météo. Il rappelle que la période d'exploitation était de huit mois durant l'«ancien régime». Il ajoute que la situation était en outre précaire pour les exploitants puisqu'elle était d'une année et résiliable d'une année à l'autre.

La même commissaire demande si ces baux mobiliers sont à terme ou à loyer et combien coûtent les six mois d'exploitation pour les gérants.

M. Pizzoferrato répond qu'il s'agit simplement de la mise à disposition d'un objet qui est loué. Il rappelle ensuite que la Ville a suivi les tabelles officielles sur l'amortissement. Les six mois d'exploitation représentent un montant de 30 000 francs.

Un commissaire remarque que les exploitants actuels pourront à nouveau postuler et qu'ils seront mis en concurrence, ce que M. Pagani admet.

Une commissaire demande ce qu'il en est du huitième édicule qui n'a jamais été mis en place.

M. Pagani répond que la place a été aménagée vers la grue, mais que les propriétaires de bateaux font l'*antifouling* de l'autre côté de la grue, impliquant dès lors une nuisance assez importante pour ce pavillon. Il a donc fallu le déplacer et la personne d'abord pressentie pour l'occuper a été écartée du concours. Il précise toutefois que le Tribunal a finalement demandé à la Ville de fournir un nouveau pavillon à cette personne qui ne veut toutefois pas être déplacée. Il rappelle alors que le Tribunal fédéral a reconnu que la Ville se trouvait sur son domaine public et que ces édicules relevaient d'une utilisation saisonnière.

M. Pagani déclare qu'il est nécessaire que la Ville conserve la maîtrise du terrain. Il pense qu'investir 180 000 francs par pavillon s'est révélé une bonne opération. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de conteneurs.

Une commissaire demande dans quelle mesure le Canton intervient.

M. Pagani répond que M. Ferrazzino n'avait demandé aucune autorisation puisque la Ville se trouvait sur son propre terrain. Il ajoute que M. Muller avait toutefois demandé que le concept soit soumis au Canton, notamment à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Il observe en outre que les deux quais bas étaient sous contrôle du Canton mais que la Ville a pu récupérer leur gestion grâce à M. Maudet

La commissaire demande s'il serait judicieux de faire un lien entre la proposition qui sera prochainement soumise à la commission et la motion.

M. Pagani acquiesce et pense qu'il est possible d'envisager les quais de nombreuses manières, comme à Lyon. Il est néanmoins nécessaire de laisser un peu de temps pour définir un nouveau projet. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle ces pavillons vont être remis en concours pour une période de cinq ans. Il répète qu'il n'est pas question de maintenir ces bancs de glace ouverts en hiver. Il ignore par ailleurs s'il est possible d'imaginer de laisser un banc de glace ouvert sur chaque rive durant l'hiver.

Discussion et prises de position

Le Parti libéral-radical souhaite auditionner le Canton, jugeant cette audition d'autant plus judicieuse que la question de l'aménagement de la rade va bientôt être traitée. Il suggère d'associer cet objet à la proposition qui va être prochainement soumise à la commission.

Le Parti démocrate-chrétien souhaite voter sur la motion sans autres auditions, estimant qu'il n'est pas possible de proposer de la qualité dans ce type de baraques.

Le Mouvement citoyens genevois demande l'audition du Canton. Il rappelle par ailleurs que le projet d'aménagement de la rade va nécessiter des années.

Vote

Le vote du vote immédiat de cette motion est accepté par 8 oui (1 DC, 2 EàG, 3 S, 2 Ve) contre 4 non (3 LR, 1 UDC).

Le groupe Ensemble à gauche déclare qu'il ne soutiendra pas cette motion car il ne souhaite pas avoir un projet urbanistique durable de type chalet. Il ajoute qu'il est également préférable d'avoir un certain calme sur ces quais plusieurs mois par année.

Le Parti socialiste déclare qu'il ne soutiendra pas cette motion compte tenu des finances de la Ville et de ce qui a été dit pendant les auditions.

Le groupe des Verts déclare que le concours d'idée sur la rade est très différent de cette motion, et il observe que son groupe rejoint les avis évoqués précédemment.

Le Parti libéral-radical déclare que son groupe propose un amendement supprimant la première invite.

La présidente observe toutefois que les exploitants ne souhaitent pas une ouverture toute l'année mais simplement une prolongation du temps d'exploitation.

Le Mouvement citoyens genevois maintient sa position à l'égard de cette motion et déclare que la situation prétérite les exploitants.

Vote de l'amendement du Parti libéral-radical, soit la suppression de la première invite

Cet amendement est refusé par 8 non (1 UDC, 1 MCG, 2 Ve, 3 S, 1 EàG) contre 3 oui (LR) et 2 abstentions (DC, EàG).

La présidente passe ensuite au vote de la motion M-1043, qui est refusée par 8 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) contre 5 oui (1 MCG, 1 UDC, 3 LR).